



**DELIBERATION N° 26/083 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PLAN D'ALIGNEMENT AU DROIT DES PROPRIÉTÉS
CONTIGÜES À L'EX-RD 43, SITUÉES ENTRE LE CARREFOUR DE L'EX-RD
43/243 ET L'ENTRÉE DE L'AGGLOMÉRATION DE RUSPIGLIANI
CHÌ APPROVA U PIANU D'ALLINEAMENTU À U DIRITTU DI E PRUPRIETÀ
CUNFINANTE CÙ L'ANZIANA RD 43, SITUATE TRÀ U CRUCIVIA DI L'ANZIANE
RD 43 È RD 243 È L'ENTRATA DI L'AGGLUMERAZIONE DI RUSPIGLIANI**

REUNION DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet, la Commission Permanente, convoquée le 21 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE ET AVAIT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Nadine NIVAGGIONI

ETAIT ABSENTE : Mme

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment les articles R.131-3 et suivants,
- VU** le Code de la voirie routière, et notamment les L.112-1 et suivants, L 131-4 et R 131-3 et suivants,
- VU** les délibérations n° 15/235 AC du 2 octobre 2015 et n° 20/149 AC du 5 novembre 2020 de l'Assemblée de Corse portant approbation du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse et de la modification n° 1 relative au rétablissement de la carte des ESA,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 25/006 CP de la Commission Permanente du 29 janvier 2025 approuvant le lancement de la procédure d'établissement du plan d'alignement de l'ex-RD 43, situé entre le carrefour giratoire ex-RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de Ruspigliani, sur la commune de Ruspigliani,
- VU** l'arrêté n° 2025-01-11349 du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 14 octobre 2025 portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du plan d'alignement au droit des propriétés contigües à l'ex-RD 43, situées entre le carrefour giratoire ex-RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de Ruspigliani, commune de Ruspigliani,
- VU** la composition du dossier soumis à enquête publique déposé en mairie de Ruspigliani,

ATTENDU que les formalités de publicité de l'enquête publique ont été accomplies conformément aux textes réglementaires,

- VU** le rapport de Monsieur le commissaire enquêteur en date du 16 décembre 2025 et ses conclusions et avis motivés, émettant un avis favorable à l'établissement du plan d'alignement,
- VU** le plan parcellaire dressé le 1^{er} aout 2024, modifié le 25 septembre 2024, par le cabinet de géomètres-experts mandaté par la Collectivité de Corse,
- VU** les documents d'arpentage dressés le 17 février 2026 par le cabinet de géomètres-experts mandaté par la Collectivité de Corse et appliqués par le Service du cadastre le 7 avril 2026,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'établissement du plan d'alignement au droit des propriétés contigües à l'ex-RD 43, situées entre le carrefour giratoire ex-RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de Ruspigliani, sises sur le territoire de la commune de Ruspigliani, conformément à l'article L. 112-1 et suivants du Code de la voirie routière relatif au plan d'alignement.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'arrêté portant établissement du plan d'alignement de l'ex-RD 43, situé entre le carrefour giratoire ex-RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de Ruspigliani, sises sur le territoire de la commune de Ruspigliani.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à saisir le Juge de l'expropriation pour procéder à la fixation judiciaire des indemnités d'expropriation si nécessaire.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous documents liés aux procédures administratives et réglementaires autorisées par la délibération n° 25/006 CP de la Commission Permanente du 29 janvier 2025.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à engager les frais correspondants sur l'imputation budgétaire 908-90843-2315-1121, autorisations de programme 1121M306A pour les frais fonciers.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 juillet 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'A' followed by a long horizontal stroke.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PIANU D'ALLINEAMENTU À U DIRITTU DI E PRUPRIETÀ
CUNFINANTE CÙ L'ANZIANA RD 43, SITUATE TRÀ U
CRUCIVIA DI L'ANZIANE RD 43 È RD 243 È L'ENTRATA DI
L'AGGLUMERAZIONE DI RUSPIGLIANI
PLAN D'ALIGNEMENT AU DROIT DES PROPRIÉTÉS
CONTIGÜES À L'EX-RD 43, SITUÉES ENTRE LE
CARREFOUR DE L'EX-RD 43/243 ET L'ENTRÉE DE
L'AGGLOMÉRATION DE RUSPIGLIANI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport vise à soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le plan d'alignement au droit des propriétés contigües à l'ex-RD 43, situées entre le carrefour de l'ex-RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de Ruspigliani, sises sur le territoire de la commune de Ruspigliani.

Cette procédure fait suite aux échanges qui se sont tenus courant 2024 avec les communes de la région de Vizzani concernant l'état de l'ex-RD 43 (étroitesse de la chaussée, dégradation du revêtement, ...). Cette procédure d'alignement est une première étape en vue de la maîtrise du foncier permettant les travaux de sécurisation de l'itinéraire.

Le lancement de la procédure d'établissement de ce plan, en application des articles L.112-1 et suivants du Code de la voirie routière, a été approuvé par délibération n° 25/006 CP de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2025.

L'enquête publique préalable à l'approbation du plan d'alignement, qui s'est déroulée du lundi 17 novembre 2025 au lundi 1^{er} décembre 2025 inclus en mairie de Ruspigliani, a été prescrite par arrêté n° 2025-01-11349 du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 14 octobre 2025.

Le dossier soumis à enquête a été déposé en mairie de Ruspigliani, conformément aux dispositions réglementaires.

Il comportait la délibération de la Commission Permanente et l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisés, le plan de situation de la zone impactée par le projet, la notice explicative succincte détaillant le projet, l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques de la Haute-Corse en date du 15 novembre 2024 et le plan et l'état parcellaires contenant la liste des propriétaires des parcelles, objet de l'alignement projeté.

Les formalités de publicité de l'enquête publique ont été accomplies conformément à la réglementation en la matière, à savoir :

- les insertions de l'avis d'ouverture de l'enquête publique dans le quotidien Corse Matin les 4 et 18 novembre 2025 et dans l'hebdomadaire l'Informateur Nouvelle Corse n° 7107 le 7 novembre 2025 et n° 7109 le 21 novembre 2025,
- la publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique sur le site internet de la Collectivité de Corse : https://www.isula.corsica/Enquete-publique-prealable-a-l-approbation-du-plan-d-alignement-au-droit-des-proprietes-contigues-a-la-RD-43-situees_a5682.html,

- l'affichage en mairie de Ruspigliani de l'avis d'enquête publique, constaté par un certificat de publication du Maire en date du 1^{er} décembre 2025,
- les notifications individuelles de l'ouverture de l'enquête publique adressées par courrier recommandé avec avis de réception le 23 octobre 2025 aux propriétaires identifiés par l'Administration,
- le dépôt du registre d'enquête publique en mairie de Ruspigliani et la publication du registre dématérialisé sur le site internet de la Collectivité de Corse : https://www.isula.corsica/forms/Enquete-publique-prealable-a-l-approbation-du-plan-d-alignement-au-droit-des-proprietes-contigues-a-la-RD-43-situees_f28.html pendant la durée de l'enquête, soit du lundi 17 novembre 2025 au lundi 1^{er} décembre 2025 inclus,
- l'affichage en mairie de Ruspigliani des notifications non reçues dans les délais requis par des propriétaires, constaté par un certificat de publication du maire en date du 1^{er} décembre 2025.

Monsieur le commissaire enquêteur, dans son rapport en date du 16 décembre 2025 et ses conclusions et avis motivés, a donné un avis favorable à l'établissement du plan d'alignement.

Ce plan d'alignement permettra l'incorporation d'office dans le domaine public routier des terrains nus, non bâtis, non clos de murs, frappés de servitude d'alignement, sous réserve du paiement des indemnités comme en matière d'expropriation.

Il est proposé :

D'APPROUVER l'établissement du plan d'alignement au droit des propriétés contigües à l'ex-RD 43, situées entre le carrefour giratoire de l'ex-RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de Ruspigliani, sises sur le territoire de la commune de Ruspigliani, conformément à l'article L.112-1 et suivants du Code de la voirie routière relatif à l'alignement.

D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à :

- signer l'arrêté portant établissement du plan d'alignement de l'ex-RD 43, situé entre le carrefour giratoire de l'ex-RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de Ruspigliani, sises sur le territoire de la commune de Ruspigliani,
- saisir le Juge de l'expropriation pour procéder à la fixation judiciaire des indemnités d'expropriation si nécessaire,
- signer tous documents liés aux procédures administratives et réglementaires autorisées par la délibération n° 25/006 CP de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2025,
- à engager les frais correspondants sur l'imputation budgétaire 908-90843-2315-112, autorisations de programme 1121M306A pour les frais fonciers.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Arrêté portant établissement du plan d'alignement
au droit des propriétés contigües à la RD 43
situées entre le carrefour giratoire de la RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération,
sises sur le territoire de la commune de RUSPIGLIANI (ROSPIGLIANI)**

Le Président du Conseil exécutif de Corse,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment, ses articles R. 131-3 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 112-1 et suivants, L. 131-4, L. 131-3 et R. 131-3 et suivants ;

VU la délibération n° 25/006 CP de la Commission permanente de l'Assemblée de Corse en date du 29 janvier 2025, approuvant l'opération et la mise en œuvre de la procédure d'établissement du plan d'alignement au droit des propriétés contigües à la RD 43, situées entre le carrefour giratoire de la RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération, sises sur le territoire de la commune de RUSPIGLIANI ;

VU l'arrêté n° 2025-01-11349 du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 14 octobre 2025 portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du plan d'alignement au droit des propriétés contigües à la RD 43, situées entre le carrefour giratoire RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de RUSPIGLIANI, commune de RUSPIGLIANI ;

VU les pièces du dossier relatif au projet soumis à cette enquête publique, à savoir :

- L'arrêté portant ouverture d'enquête publique précité,
- la délibération de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse susvisée, autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer les procédures administratives et réglementaires en vue de la réalisation du plan d'alignement,
- l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 15 novembre 2024,
- la notice explicative,
- le plan de situation,
- le plan parcellaire et l'état parcellaire comportant la liste des propriétaires des parcelles comprises à l'intérieur de l'alignement projeté,

ATTENDU que les formalités de publicité de l'enquête publique ont été accomplies conformément aux textes réglementaires, à savoir :

- Les insertions de l'avis d'ouverture d'enquête publique dans le quotidien Corse Matin les 4 et 18 novembre 2025 et dans l'hebdomadaire l'Informateur Corse Nouvelle n° 7107 le 7 novembre 2025 et n° 7109 le 21 novembre 2025,
- la publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique sur le site internet de la Collectivité de Corse : https://www.isula.corsica/Enquete-publique-prealable-a-l-approbation-du-plan-d-alignement-au-droit-des-proprietes-contigues-a-la-RD-43-situees_a5682.html
- l'affichage en mairie de RUSPIGLIANI de l'avis d'ouverture d'enquête publique, constaté par un certificat de publication du Maire en date du 1^{er} décembre 2025,
- les notifications individuelles de l'ouverture de l'enquête publique adressées par courrier recommandé avec avis de réception le 23 octobre 2025 aux propriétaires identifiés par l'Administration ;

VU le registre d'enquête publique déposé en mairie de RUSPIGLIANI et le registre dématérialisé publié sur le site internet de la Collectivité de Corse : https://www.isula.corsica/forms/Enquete-publique-prealable-a-l-approbation-du-plan-d-alignement-au-droit-des-proprietes-contigues-a-la-RD-43-situees_f28.html pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 17 novembre 2025 au lundi 1^{er} décembre 2025 inclus ;

VU le rapport de Monsieur le commissaire enquêteur en date du 16 décembre 2025, et ses conclusions et avis motivés émettant un avis favorable à l'établissement du plan d'alignement ;

VU le plan parcellaire dressé le 1^{er} août 2024, modifié le 25 septembre 2024, par le cabinet de géomètres-experts mandaté par la Collectivité de Corse ;

VU les documents d'arpentage dressés par le cabinet de géomètres-experts fonciers mandaté par la Collectivité de Corse et appliqués par le Service du cadastre le 7 avril 2026 ;

VU la délibération n°26/083 CP en date du 29 juillet 2026 approuvant l'établissement du plan d'alignement au droit des propriétés contigües à la RD 43, situées entre le carrefour giratoire RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération de RUSPIGLIANI, commune de RUSPIGLIANI ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le plan d'alignement au droit des propriétés contigües à la RD 43, situées entre le carrefour giratoire RD 43/243 et l'entrée de l'agglomération, sises sur le territoire de la commune de RUSPIGLIANI, a été approuvé par l'Assemblée de Corse par délibération n° 25/006 CP de la Commission permanente en date du 29 janvier 2025, conformément à l'article L. 112-1 du Code de la voirie routière relatif à l'alignement.

Les immeubles concernés par ce plan sont inscrits sur le plan parcellaire et détaillés à l'état parcellaire, documents annexés au présent arrêté.

La liste et l'identité des propriétaires de ces immeubles sont également visées à l'état précité.

Article 2 :

Suivant l'article L. 112-2 du Code précité et après approbation de l'Assemblée de Corse, ce plan d'alignement porte transfert immédiat au profit de ladite Collectivité des immeubles visés au plan et à l'état parcellaires annexés au présent arrêté. Ce plan sera transcrit au cadastre du département de la Haute-Corse.

Il sera, en outre, publié au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de la Haute-Corse, conformément à la procédure administrative de publication hypothécaire.

Article 3 :

Cet arrêté et les documents qui lui seront annexés seront notifiés aux propriétaires intéressés par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sous la forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services et le maire de la commune de RUSPIGLIANI sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent avis.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de BASTIA dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ladite juridiction peut être saisie via l'application « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse,
- Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques (pour le Pôle d'évaluation domaniale),
- Monsieur le Maire de la commune de RUSPIGLIANI,
- Monsieur Hervé-Sylvain CORTEGGIANI, en qualité de commissaire enquêteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse.

Fait à BASTIA, le

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Commune de ROSPIGLIANI

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Route Départementale N° 43

Plan Parcellaire
Echelle : 1/1000

INDEX	DATE	MODIFICATIONS
A	01/08/2024	Etablissement du plan et de l'état parcellaire
B	25/09/2024	Modification des parcelles B 451 et B 519
C		
D		
E		
F		

SIBELLA
GEOMETRES-EXPERTS
CORBELLI VALENTIN SAVATINI
Bureau de Bastia
Les terrasses du Fango - Bâtiment C
Rue Pierre André Marie - 20200 Bastia
Bureau d'Ajaccio
Rue 194 - ZA Balcone Centre
20167 Sarrola-Carcopino
Bureau de Porto-vecchio
Immeuble Campo Stellato
Les quatre Chemins - 20237 Porto Vecchio
Bureau de Balagne
Résidence Laguna - Bâtiment F
Boulevard de Fagita - 20220 Fie-Rouisse

Dressé le: 01/08/2024

Ref:14550/Parcellaire

DOCUMENT ANONYMISE EN APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

NOTA:
PLANIMETRIE rattachée au NTF projection CC42.
Les limites, les appartenances et mitoyennetés des murs, résultent de l'état des lieux et de l'application du plan cadastral.
Elles ne seront définitives qu'après bornage contradictoire avec les riverains.
Limite d'emprise suivant le projet transmis par la CDC le 29/07/24
Les noms des différents propriétaires proviennent de la matrice cadastrale ou des indications recueillies sur place.
Les réseaux souterrains n'ont pas été relevés.
Dressé par le Cabinet SIBELLA Géomètres-Experts Tél:04.95.34.80.80 CBAC Ref:14550/Parcellaire

Commune de ROSPIGLIANI

Commune de VEZZANI

ETAT PARCELLAIRE
Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00001	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
NU-PROPRIETAIRE	
NUE-PROPRIETAIRE	
INDIVISAIRE ET USUFRUITIERE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0124		DUE FORCI	1 754	1	654	198	655	1 556	
							Total	198			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00002	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0588		DUE FORCI	990	2	657	98	656	879	Ecart cadastre - 13 m²
							Total	98			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

Page 3

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00003	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
INDIVISAIRE	
INDIVISAIRE	
HERITIER PRESUME	
HERITIER PRESUME	
- HERITIERS NON IDENTIFIES	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0512		DUE FORCI	2 710	3	686	233	687	2 477	
							Total	233			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00004	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0513		DUE FORCI	1 162	4	674	271	675	901	Ecart cadastre 10 m²
							Total	271			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00005	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
NU-PROPRIETAIRE	
USUFRUITIERE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0514		CAMPO LONGO	1 077	5	676	724	677	326	Ecart cadastre - 27 m²
							Total	724			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00006	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
HERITIER [REDACTED]	
[REDACTED]	
HERITIERE [REDACTED]	
[REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0519		CAMPO LONGO	558	6	658	201	659	286	Ecart cadastre - 71 m²
							Total	201			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

Page 8

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00007	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0522		CAMPO LONGO	2 034	7	678	335	679	1 665	Ecart cadastre - 34 m²
							Total	335			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

Page 9

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00008	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0499		CAMPO LONGO	16 885	8	680	1 192	681	15 693	
							Total	1 192			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00009	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0500		CAMPO LONGO	2 900	9	682	840	683	2 077	Ecart cadastre 17 m²
							Total	840			

ETAT PARCELLAIRE

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] 00010	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
INDIVISAIRE [REDACTED]	
INDIVISAIRE [REDACTED]	
INDIVISAIRE [REDACTED]	
INDIVISAIRE [REDACTED]	
INDIVISAIRE [REDACTED]	
INDIVISAIRE [REDACTED]	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

Page 12

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0486		STOLLO	2 940	10	660	551	661	2 390	Ecart cadastre 1 m²
							Total	551			

ETAT PARCELLAIRE
Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00011	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
NUE-PROPRIETAIRE	
USUFRUITIERE	
INDIVISAIRE	
HERITIERE	
HERITIER	
HERITIERE	

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00011	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
HERITIERE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0489		STOLLO	1 995	11	662	647	663	1 343	Ecart cadastre - 5 m²
							Total	647			

ETAT PARCELLAIRE
Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00012	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0492a		STOLLO	2 630	12 a	688	286	689	1 223	Emprise sur Lot a - BND de 2 lots (2630m²) / Ecart cadastre Lots a+b 387 m² Emprise sur Lot a - BND de 2 lots (22795m²)
	B	0493a		STOLLO	22 795	13 a	690	355	691	11 042	
							Total	641			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00013	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0492b		STOLLO	2 630	12 b	688	286	689	1 222	Emprise sur Lot b - BND de 2 lots (2630 m²) / Ecart cadastre Lots a+b 387 m²
	B	0493b		STOLLO	22 795	13 b	690	355	691	11 043	Emprise sur Lot b - BND de 2 lots (22795 m²)
							Total	641			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00014	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	
[REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0468a		PIETRA GROSSA	18 650	14 a	698	248	699	9 077	Emprise sur Lot a - BND de 2 lots (18650 m²)
							Total	248			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00015	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	468b		PIETRA GROSSA	18 650	14 b	698	249	699	9 076	Emprise sur Lot b - BND de 2 lots (18650 m²)
							Total	249			

ETAT PARCELLAIRE
Liste des Propriétaires

Page 19

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00016	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0469		PIETRA GROSSA	22 900	15	684	908	685	21 992	
							Total	908			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00017	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0471		PIETRA GROSSA	5 770	16	664	385	665	5 385	
							Total	385			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00018	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0451a		PINELLI	9 420	17 a	692	456	693	4 254	Emprise sur Lot a - BND de 2 lots (9420 m²)
	B	0439a		CARCOSALTO	9 422	24 a	700	750	701	3 957	Emprise sur Lot a - BND de 2 lots (9422 m²) / Ecart cadastre Lots a+b - 8 m²
							Total	1 206			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

Page 22

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00019	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0451b		PINELLI	9 420	17 b	692	455	693	4 255	Emprise sur Lot b - BND de 2 lots (9420 m²)
	B	0439b		CARCOSALTO	9 422	24 b	700	749	701	3 958	Emprise sur Lot b - BND de 2 lots (9422 m²) / Ecart cadastre Lots a+b - 8 m²
							Total	1 204			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

Page 23

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00020	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0449		PINELLI	3 765	18	666	174	667	3 591	
							Total	174			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

Page 24

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00021	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
B		0448a		PINELLI	16 610	19 a	696	187	697	3 966	Emprise sur Lot a - BND de 3 lots (16610 m²)
B		0447a		PINELLI	1 115	20 a	694	155	695	123	Emprise sur Lot a - BND de 3 lots (1115 m²) / Ecart cadastre Lots a+b+c - 6 m²
							Total	342			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00022	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0448b		PINELLI	16 610	19 b	696	373	697	7 932	Emprise sur Lot b - BND de 3 lots (16610 m²)
	B	0447b		PINELLI	1 115	20 b	694	310	695	244	Emprise sur Lot b - BND de 3 lots (1115 m²) / Ecart cadastre Lots a+b+c - 6 m²
							Total	683			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00023	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0448c		PINELLI	16 610	19 c	696	187	697	3 965	Emprise sur Lot c - BND de 3 lots (16610 m²)
	B	0447c		PINELLI	1 115	20 c	694	154	695	123	Emprise sur Lot c - BND de 3 lots (1115 m²) / Ecart cadastre Lots a+b+c - 6 m²
							Total	341			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

Page 27

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00024	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0445		PINELLI	2 025	21	668	612	669	1 388	Ecart cadastre - 25 m²
							Total	612			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00025	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
[REDACTED]	
- HERITIERS NON IDENTIFIES [REDACTED]	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0441		CARCOSALTO	4 690	22	670	553	671	4 130	Ecart cadastre - 7 m²
							Total	553			

ETAT PARCELLAIRE

Liste des Propriétaires

18166 - Plan d'alignement RD 43 - Commune de ROSPIGLIANI

ROSPIGLIANI

PROPRIETE 00026	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	

MODE	REFERENCE CADASTRALE					NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ou ca)
	SECT.	N	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		N	SURFACE	N	SURFACE	
	B	0440		CARCOSALTO	5 990	23	672	1 093	673	4 872	Ecart cadastre - 25 m²
							Total	1 093			
Total commune								14 570			
Total général								14 570			